

***Le Secrétaire Général et Représentant du Président National***

DECISION N° 001/SG-RPN/BKA/ATD/2023 DU 11/07/2023 PORTANT RADIATION DE DEUX HONORABLES MEMBRES DU PARTI.

LE SECRETAIRE GENERAL ET REPRESENTANT DU PRESIDENT NATIONAL :

Vu la constitution de la République, spécialement en son article 6 ;

Vu la loi numéro 04/002 du 15 mars 2004 portant organisation et fonctionnement des partis politiques ;

Vu l'arrêté Ministériel numéro 026/2011 du 22 mars 2011 portant enregistrement d'un parti politique dénommé ALLIANCE DES TRAVAILLISTES CONGOLAIS POUR LE DEVELOPPEMENT, A.T.D en sigle ;

Vu les Statuts du Parti, spécialement en son article 51 ;

Vu le Règlement Intérieur du Parti, spécialement en ses articles 51 et 52 ;

Vu le Journal Officiel, numéro spécial du 30 avril 2018, relatif à la liste des partis politiques et de leurs animateurs ;

Vu la décision numéro 021/PN/JMS/ATD/2019 du 17 aout 2019 portant nomination du Secrétaire Général et Représentant du Président National ;

Attendu qu'il y a lieu de redynamiser le Parti au niveau de la base ;

Vu la nécessité et l'urgence ;

Le Bureau Politique entendu ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>.** Sont radiés du Parti Politique Alliance des Travailleurs Congolais pour le Développement, ATD en sigle, les camarades dont les noms suivent :

1. **Honorable AGIGBA WIDIA Mamie ;**
2. **Honorable MBOKANI MOSANGE Georges.**

**Article 2.** Sont abrogées toutes les dispositions antérieures et contraires à la présente ;

**Article 3.** La présente décision entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 11/07/2023

**Honorable Prof. Dr. Alphonse BENZA KONGAWI**



Siège : 167, avenue de l'Enseignement, C/KASA-VUBU en face du stade des Martyrs

Tel : (+243) 81 19 21 186

Email : [benzaalph@gmail.com](mailto:benzaalph@gmail.com)

**République Démocratique du Congo**  
**Alliance des Travailleurs Congolais pour le Développement ATD**  
**Parti Politique**

---

**Secrétariat Général**



1

*Le Secrétaire Général et Représentant  
du Président National*

Kinshasa, le 11/07/2023

N/Réf. : 013/SG-RPN/BKA/ATD/2023

**Transmis copie pour information au :**

- Camarade Président National du Parti,  
à Kinshasa/KASA-VUBU

PJ

**Objet : Notification de votre radiation**

✓ Au Camarade Honorable  
**MBOKANI MOSANGE Georges,**  
à Gemena/Sud-Ubangi

**Cher camarade,**

Par la présente, il m'échoit de vous notifier de votre radiation de notre parti *Alliance des Travailleurs Congolais pour le Développement, A.T.D* en sigle, suivant ma *décision n° 001/SG-RPN/BKA/ATD/2023 DU 11/07/2023 portant radiation de deux honorables membres du parti*, que vous voudrez bien trouver en annexe à la présente.

A cette occasion, je vous présente aux noms du parti, du Président National, et du mien propre, nos sincères remerciements et vous informe que compte tenu des enjeux politiques de l'heure, vous ayant poussé à la haute trahison envers le Parti et le Front Commun pour le Congo (FCC), nous ne pouvons plus faire route ensemble.

Sentiments patriotiques.

**Honorable Prof. Dr. Alphonse BENZA KONGANI**



---

Siège : 167, avenue de l'Enseignement, C/KASA-VUBU en face du stade des Martyrs

Tel : (+243) 81 19 21 186

Email : [benzaalph@gmail.com](mailto:benzaalph@gmail.com)